

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00540

Numéro SIREN : 478 606 205

Nom ou dénomination : PTBG ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2020 sous le numéro de dépôt 6647

# Greffe du tribunal de commerce de CAEN



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 05/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/6647

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire  
Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

### Déposant :

Nom/dénomination : PTBG ET ASSOCIES

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 478 606 205

N° gestion : 2004 B 00540



**PTBG ET ASSOCIES**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 1.541.300 Euros**  
**Siège Social : COLOMBELLES (14460)**  
**Campus Effiscience – 1, Rue du Bocage**  
**Caen La Mer**  
**R.C.S. CAEN 478 606 205**

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**EN DATE DU 28 FEVRIER 2020**

---

9 heures, les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée PTBG ET de 1.541.300 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, présidée par le Président.

régulièrement convoqué.

L'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom personnel qu'en tant que mandataire.

Présidée par Monsieur Jean-Pascal THOREL représentant permanent de la SARL de la Société par Actions Simplifiée.

Monsieur THOREL, Directeur Général, assume les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur THOREL, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué *et excusé*, n'est pas présent.

La liste des associés a été vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les associés possèdent *154130* actions sur les 154.130 actions composant le capital.

L'Assemblée est donc compétente, en conséquence, valablement délibérer.

En présence de tous les associés :

La présente Assemblée a adopté les résolutions de convocation adressée à chaque associé, la feuille de présence adressée au Commissaire aux Comptes titulaire, les procurations et les procurations données par les associés représentés, conformément aux statuts de la société.

Les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

Le rapport de la Société par Actions Simplifiée, le rapport du Commissaire aux Comptes, les résolutions, les comptes annuels et l'annexe arrêtés au 31 août 2019.

Il est constaté que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions de la loi et que les documents et renseignements prévus par la loi ont été adressés aux associés en leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.



acte de cette déclaration.

ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour

ans annuels, bilan et annexe arrêtés au 31 août 2019,

du Président,

ssaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019,

Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du

comptes et conventions,

au Directeur Général et au Commissaire aux Comptes,

stat.

s Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.

du rapport de gestion du Président.

née des rapports du Commissaire aux Comptes.

ouverte.

nt plus la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions  
rdre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION. APPROBATION DES COMPTES**

après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport  
omptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019, approuve, tels qu'ils  
omptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 303.872,59 Euros.

nt les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

sur rapport du Président, statuant en application de l'article 223 quater du CGI,  
dépenses et charges visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que l'absence  
acquitté à ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

donne, en conséquence au Président, au Directeur Général et au Commissaire  
l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

ux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

sur lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les  
conclues dans les conditions de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

prend également lecture de la liste des conventions réglementées annexée au  
: les approuve chacune.

ux voix, est adoptée à l'unanimité.



## SIEME RESOLUTION. AFFECTATION DU RESULTAT

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 303.872,59 Euros,

omme de 200.000,00 Euros, aux associés, du prorata de leurs droits dans le

lit en conséquence à 1,68 Euros par action.

s en paiement ce jour.

éligible à l'abattement fiscal de 40 % pour les personnes physiques, dispositions du Code Général des Impôts.

alité du bénéfice, soit la somme de 103.872,59 Euros, au poste « Report à

ffectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 2.005.791

ositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale é a distribué, au cours des trois derniers exercices, les dividendes suivants :

	31/08/2018	31/08/2017	31/08/2016
és	200.000,00 €	0 €	220.000,00 €
à % )	200.000,00 €	0 €	220.000,00 €
les % )	0 €	0 €	0 €

ux voix, est adoptée à l'unanimité.

## OLUTION. FIN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

après avoir pris acte :

que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire (Monsieur Renaud (Monsieur Fabrice CASTEL) de la Société arrivent à expiration avec la Générale.

ositions nouvelles de la loi PACTE (loi 2019-486 du 22 mai 2019) et de son n°2019-514 du 24 mai 2019,

mandats des Commissaires aux Comptes et le fait que la Société n'est plus tenue saire aux Comptes.

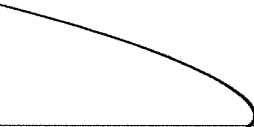

ux voix, est adoptée à l'unanimité.



**CLOTURE**

re du jour, la séance est levée.

, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du

<b>Président</b> Monsieur Pascal THOREL <i>Président permanent de la Société et-même, Présidente de la Société</i>	<b>Le Secrétaire</b> Monsieur François DINEUR
	

préparées.



Actionnaires, directement ou indirectement, intéressés et, le cas échéant, mention de la personne interposée <sup>1</sup>	Types de conventions réglementées (date, durée et intitulé)	Contenu des engagements stipulés dans lesdites conventions réglementées	Flux (de trésorerie, financiers, etc.)	Conventions nouvelles conclues (N) / Conventions reconduites au cours de l'exercice écoulé (R)
HOLDI PTBG, Associée détenant plus de 10 % du capital social et Présidente	Conventions de sous-location « Rez-de-Chaussée » et « 1 <sup>er</sup> étage », en date du 26 février 2016 (effet rétroactif au 1 <sup>er</sup> décembre 2014) d'une durée de 9 années	Sous-location d'une partie des locaux situés au premier étage d'un ensemble immobilier sis à COLOMBELLES (14460), Campus Effisience – 1 rue du Bocage.	Charge : Loyer annuel entre taxe foncière et charges locatives : 102.607,20 Euros H.T.	R
Monsieur Alain PREEEL, associé	Compte courant	Avance de trésorerie	140,50 Euros	R
Monsieur Jean-Pascal THOREL, associé	Compte courant	Avance de trésorerie	225,10 Euros	R
Madame Natacha MESNILDREY, associée	Compte courant	Avance de trésorerie	5,81 Euros	R
Madame Lucie PERRIER, associée	Compte courant	Avance de trésorerie	1,89 Euros	R
Monsieur Mickaël ENGUERRAND, associé	Compte courant	Avance de trésorerie	1,89 Euros	R
Monsieur Reynald GEMY, associé	Compte courant	Avance de trésorerie	1,89 Euros	R
Madame Céline MADRALA, associée	Compte courant	Avance de trésorerie	1,89 Euros	R
Madame Morgane MARC, associée	Compte courant	Avance de trésorerie	1,87 Euros	R
HOLDI PTBG, Associée détenant plus de 10 % du capital social et Présidente	Compte courant	Avance de trésorerie rémunérée au taux de 1,36 %	277.964,88 Euros	R
HOLDI PTBG, Associée détenant plus de 10 % du capital social et Présidente	Convention de prestations, en date du 10 janvier 2018	Prestations de services	Charge : 324.131,96 Euros	R

<sup>1</sup> Rappel : Conventions intervenues, directement ou indirectement, entre la société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 C.com.



échéant, mention de la personne interposée <sup>2</sup>	(date, durée et intitulé)	supplés dans les autres conventions réglementées	reconduits au cours de l'exercice écoulé (R)
MERIS	<u>Convention de prestations, en date du</u> 10 janvier 2018	Prestations de services	R
SOCOMEX, Associée détenant 10 % du capital social	<u>Convention de prestations, en date du</u> 10 janvier 2018	Prestations de services	R
ELLIPSE	<u>Convention de prestations, en date du</u> 10 janvier 2018	Prestations de services	R
AUDITEAM	<u>Convention de prestations</u>	Prestations de services	N
Monsieur Alain PREEI, associé	<u>Convention de prestations, en date de</u> septembre 2018	Prestations de services	R
SOCOMEX, Associée détenant 10 % du capital social	<u>Convention de prestations</u>	Refacturation de prestations	R

FAIT À COLOMBELLES (14460)  
LE 13 FEVRIER 2020

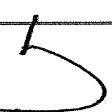
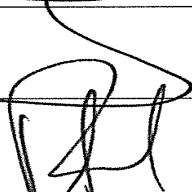



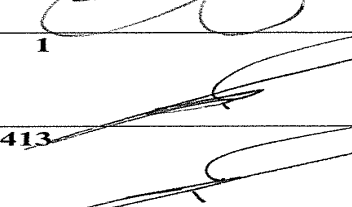
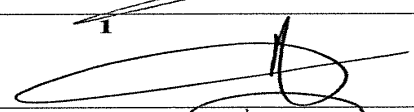
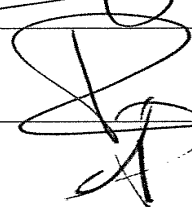
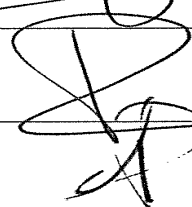

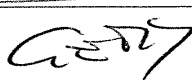
Le Président  
La Société HOLDI PTBG  
Représentée par Monsieur Jean-Pascal THOREL

<sup>2</sup> Rappel : Conventions intervenues, directement ou indirectement, entre la société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 C.com.



**PTBG ET ASSOCIES**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 1.541.300 Euros**  
**Siège Social : COLOMBELLES (14460)**  
**Campus Effiscience – 1, Rue du Bocage**  
**Caen La Mer**  
**R.C.S. CAEN 478 606 205**

**LISTE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 FEVRIER 2020**

<b>Associés</b>	<b>Représentant</b>	<b>Actions</b>	<b>Voix</b>	<b>Signature</b>
ne du Bocage (14460)	<i>M. J.P. THOREL</i>	<b>138.659</b>	<b>138.659</b>	
EL chaussée		<b>24</b>	<b>24</b>	
le Creully		<b>27</b>	<b>27</b>	
LDREY que )		<b>1</b>	<b>1</b>	
etites Chaussées LE (14112)		<b>1</b>	<b>1</b>	
ne du Bocage (14460)	<i>M. J.P. THOREL</i>	<b>15.413</b>	<b>15.413</b>	
A ustave Courbet FONTENAY (14320)		<b>1</b>	<b>1</b>	
etites Chaussées LE (14112)		<b>1</b>	<b>1</b>	
Mariquet (14850)		<b>1</b>	<b>1</b>	
RAND Francis Russell		<b>1</b>	<b>1</b>	
ierre Gervais LE (14112)		<b>1</b>	<b>1</b>	



es

Bicoquet

154.130

154.130

able la présente feuille de présence à laquelle est annexé  pouvoir(s), arrêtée à  
, ou représentés, possédant ensemble ~~154.130~~ actions sur les 154.130 actions  
composant le capital social.

<b>Président</b> Pascal THOREL	<b>Le Secrétaire</b> Monsieur François DINEUR
